

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 3 mai 2010, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénauld Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

10-05-351 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 3 mai 2010 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points 7.8 « Restructuration administrative / Abolition de poste / Surintendant aux usines » et 18.4 « Avis de motion / Règlement n° 1587-01 / Programme d'aide financière / Couches hygiéniques réutilisables »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 19 avril 2010

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.2 La Fondation de la Maison Trestler / Concert bénéfice

4.4 Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2010 / Souper des Seigneurs

4.5 Regroupement des associations des gens d'affaires de Vaudreuil-Soulanges / Sommet économique

5. GREFFE

5.1 Maison Félix-Leclerc / Réglementation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Dimensions d'un ponceau

5.2 Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges (CLD) / Entente de contribution financière 2008-2010

5.3 Autorisation de signature / Intervention / Servitude de stationnement

6. TRÉSORERIE

6.1 Liste des comptes

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Service de l'informatique et de la géomatique / Embauche temporaire de M. David Bégin à titre d'étudiant stagiaire

7.2 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de M^{me} Geneviève Goyer au poste d'agent de bureau 2

7.3 Service sécurité incendie / Embauche / Brigadières scolaires temporaires / Liste de rappel

- 7.4 Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics / Embauche temporaire de journaliers étudiants / Période estivale 2010
- 7.5 Service action communautaire / Embauche temporaire de M^{me} Christine Labelle à titre de technicienne en loisirs
- 7.6 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche de M^{me} Ariane Leroux au poste de coordonnatrice en environnement
- 7.7 Service des ressources humaines / Prolongation d'embauche contractuelle de M^{me} Éloïse Delli Colli Trudel à titre de conseillère en ressources humaines junior
- 7.8 Restructuration administrative / Abolition de poste / Surintendant aux usines

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Adjudication de contrat / Préparation des sols / Appareils de jeux / Parc Belle-Plage
- 11.2 Aigles de Trois-Lacs / Aide financière

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.2 Adjudication de contrat / Service sécurité incendie / Appel d'offres n° 401-110-10-24 / Fourniture d'une mini-fourgonnette – année 2010
- 13.3 Adjudication de contrat / Service de l'entretien du territoire et des eaux / Division des travaux publics / Appel d'offres n° 401-110-10-28 / Fourniture d'une camionnette avec cabine multiplaces – année 2010
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-32 / Entretien des surfaces sportives gazonnées

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Programme FIMR, volet 1 / Ozonateur / Demande d'aide financière supplémentaire
- 15.2 Mandat / Transmission des plans et devis au MDDEP / Travaux de construction des services municipaux / Partie de l'avenue André-Chartrand / Règlement n° 1536
- 15.3 Ordres de changement n^{os} 5, 6 et 7 / Services municipaux / Partie de l'avenue Marier / Règlement n° 1546
- 15.4 Ordres de changement n^{os} 33, 34, 35 et 36 / Agrandissement de l'aréna / Règlement n° 1496
- 15.5 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Règlement n° 1498

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 13 avril 2010
- 16.2 PIIA / 24, avenue Saint-Jean-Baptiste / Rénovation des matériaux de revêtement extérieur / Bâtiment d'intérêt patrimonial et lanrière patrimoniale / Zone C1-710 / CCU n° 10-04-34
- 16.3 PIIA / 9, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Analyse des enseignes / Zone C3-218 / Lot 4 460 557 / CCU n° 10-04-36
- 16.4 PIIA / 3223, boulevard de la Gare / Analyse des enseignes / Zone C3-352 / Lot 4 301 152 / CCU n° 10-04-39
- 16.6 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) / Aliénation, lotissement et utilisation à des fins autres qu'agricole / Lots 1 545 800P, 1 545 452P, 1 545 459P et 2 325 513P / CCU n° 10-04-43

- 16.7 Dérogation mineure / 9, boulevard de la Cité-des-Jeunes / 2^e enseigne / Zone C3-218 / Lot 4 460 557 / CCU n° 10-04-37
- 16.8 Dérogation mineure / 9, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Matériel de recouvrement extérieur / Zone C3-218 / Lot 4 460 557 / CCU n° 10-04-38
- 16.9 Dérogation mineure / 3223, boulevard de la Gare / Superficie enseigne directionnelle / Zone C3-352 / Lot 4 301 152 / CCU n° 10-04-40
- 16.10 Dérogation mineure / 10 et 10A, rue Sainte-Angélique / Marge arrière / Zone H2-252 / Lot 1 675 426 / CCU n° 10-04-41
- 16.11 Dérogation mineure / 4, rue Adam / Marge avant secondaire / Zone H1-104 / Lot 1 831 558 / CCU n° 10-04-44

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1451-01 / Abrogation / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels et travaux de prolongement des services municipaux / Boulevard de la Cité-des-Jeunes entre Félix-Leclerc et Henry-Ford
- 18.2 Adoption second projet / Règlement n° 1275-133 / Création zone P3-359 / Caserne de pompiers / Lot projeté 4 559 809
- 18.3 Adoption second projet / Règlement n° 1275-134 / Modification rapport plancher-terrain des zones H1-633, H1-659, H1-662, H1-662-A, H1-672 et H1-676 / Modification marge latérale minimale des zones H1-633 et H1-663-A / Secteur des Grands compositeurs
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1587-01 / Programme d'aide financière / Couches hygiéniques réutilisables

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisations de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE.

« ADOPTÉE »

10-05-352 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
 ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 19 avril 2010 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

10-05-353 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-05-354 LA FONDATION DE LA MAISON TRESTLER / CONCERT BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au concert bénéfice organisé par la Fondation de la Maison Trestler à l'occasion de leur campagne de financement annuelle;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
 ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de quatre (4) billets mécènes, au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun et de trois (3) billets pour le concert seulement, au montant de trente-cinq dollars (35 \$) chacun, à l'occasion du concert-bénéfice organisé par la Fondation de la Maison Trestler qui aura lieu le 10 juin 2010 à l'église Saint-Michel de Vaudreuil et qui sera suivi d'une réception à la Maison Trestler;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-05-355 LES SEIGNEURIALES DE VAUDREUIL-DORION 2010 / SOUPER DES SEIGNEURS

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au Souper des Seigneurs organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de soixante-quinze dollars (75 \$) chacun pour le Souper des Seigneurs organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 4 juin 2010;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-05-356 REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DES GENS D'AFFAIRES DE VAUDREUIL-SOULANGES / SOMMET ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT la tenue prochaine d'un sommet économique dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de Vaudreuil-Dorion de participer à ce sommet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation du maire, M. Guy Pilon, de la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, du directeur général adjoint, M. Martin Houde et du directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, M. Michel Vaillancourt au Sommet économique Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 9 juin 2010 au Château Vaudreuil;

QUE le Conseil accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de cent dollars (100 \$) par délégué, incluant les taxes applicables;

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués à cette fin leur soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-05-357 MAISON FÉLIX-LECLERC / RÉGLEMENTATION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / DIMENSIONS D'UN PONCEAU

CONSIDÉRANT une résolution adoptée le 18 septembre 2009 par le conseil d'administration de la Société de la sauvegarde de la Maison Félix-Leclerc (SSMFL) demandant la modification d'un règlement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de réduire les dimensions d'un ponceau sur le cours d'eau Vinet de 90 cm à 60 cm;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été remise à la Ville afin qu'elle intercède, en ce sens, auprès de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que le cours d'eau Vinet a été détourné et qu'une vanne de contrôle y a été installée de telle façon que le débit, sur la portion située sur le terrain de la Maison Félix-Leclerc, y est maintenant réduit de façon significative;

CONSIDÉRANT cependant que la Ville ne peut émettre une recommandation à l'égard de la demande présentée en l'absence d'un rapport hydraulique préparé par un ingénieur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transmettre directement la demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges qu'elle puisse y donner suite;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges la demande de la SSMFL afin de permettre la réduction des dimensions d'un ponceau sur la propriété de la Maison Félix-Leclerc.

« ADOPTÉE »

**10-05-358 CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (CLD) /
ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2008-2010**

CONSIDÉRANT la résolution 08-05-509 autorisant une entente de contribution financière pour les années 2008 à 2010 avec le CLD Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la résolution du CLD Vaudreuil-Soulanges n° 10.04.01.01 adoptée le 1^{er} avril 2010;

CONSIDÉRANT qu'il n'y pas lieu, pour l'année 2010, d'effectuer la contribution prévue au budget en raison de la majoration de la subvention mensuelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au CLD;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'entente portant sur la contribution financière 2008-2010 au CLD Vaudreuil-Soulanges cesse d'avoir effet au 31 décembre 2009.

« ADOPTÉE »

**10-05-359 AUTORISATION DE SIGNATURE / INTERVENTION / SERVITUDE DE
STATIONNEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution 06-10-952 acceptant un projet de rénovation extérieure et requérant une servitude notariée pour un stationnement commun pour les lots 1 675 612 et 2 931 488;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les personnes à signer, pour et au nom de la Ville, en sa qualité d'intervenante, l'acte à intervenir;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, à titre d'intervenante, l'acte de servitude de stationnement à intervenir entre Gestion Vinaso inc. et Michel Malboeuf tel que requis par la résolution 06-10-952.

« ADOPTÉE »

10-05-360 LISTE DES COMPTES

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière,
M^{me} Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un
montant de trois millions sept cent quarante-six mille quatre cent quarante-deux dollars
et soixante-quatorze cents (3 746 442,74 \$).

« ADOPTÉE »

**10-05-361 SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA GÉOMATIQUE / EMBAUCHE
TEMPORAIRE DE M. DAVID BÉGIN À TITRE D'ÉTUDIANT STAGIAIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection en date du
20 avril 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M. David Bégin, à titre d'étudiant
stagiaire dans le cadre du programme d'études en géomatique du Collège Ahuntsic et
ce, à compter du 1^{er} juin 2010 pour se terminer le 20 août 2010, au salaire prévu à
l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (75 % - classe 12 –
échelon 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention
collective de travail en vigueur;

ET QUE M. Richard Duhaime, directeur du Service de l'informatique et de la
géomatique, soit, et il est par la présente, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville,
tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-05-362 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /
CONFIRMATION DE M^{ME} GENEVIÈVE GOYER AU POSTE D'AGENT DE BUREAU 2**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Michel Vaillancourt, directeur du
Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 21 avril 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Geneviève Goyer dans son poste d'agent de bureau 2 au sein
du Service du développement et de l'aménagement du territoire et ce, à compter du
3 mai 2010;

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Goyer.

« ADOPTÉE »

**10-05-363 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHE / BRIGADIÈRES SCOLAIRES
TEMPORAIRES / LISTE DE RAPPEL**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les
municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent s'abstient de participer aux délibérations du
Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection en date du
8 avril 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{mes} Françoise Périard et Pauline Galipeau, à titre de brigadières scolaires au Service de sécurité incendie et ce, à compter du 4 mai 2010, selon les besoins du service et sans horaire fixe, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{mes} Périard et Galipeau.

« ADOPTÉE »

10-05-364 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX – DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE JOURNALIERS ÉTUDIANTS / PÉRIODE ESTIVALE 2010

CONSIDÉRANT recommandation favorable du comité de sélection en date du 14 avril 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de MM. David Yvon et Nicolas Gariépy et M^{mes} Geneviève Berthiaume et Karine Gariépy à titre de journaliers étudiants pour la saison estivale 2010 au Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics, à compter du 3 mai 2010 pour un maximum de seize (16) semaines et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à la classe 1 de l'échelle salariale des employés cols bleus le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-05-365 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M^{ME} CHRISTINE LABELLE À TITRE DE TECHNICIENNE EN LOISIRS

CONSIDÉRANT recommandation du comité de sélection en date du 21 avril 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Christine Labelle à titre de technicienne en loisirs au Service action communautaire dans le cadre d'un remplacement pour un congé de maternité et ce, pour la période comprise entre le 10 mai 2010 et le 25 juillet 2011 ou jusqu'à la date de retour au travail du titulaire du poste et ce, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 9 – échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-05-366 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / EMBAUCHE DE M^{ME} ARIANE LEROUX AU POSTE DE COORDONNATRICE EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 28 avril 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Ariane Leroux au poste régulier à temps plein de coordonnatrice en environnement à compter du 31 mai 2010, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 14 - échelon 1); le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Leroux aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Leroux;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-05-367 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / PROLONGATION D'EMBAUCHE CONTRACTUELLE DE M^{ME} ÉLOYSE DELLI COLLI TRUDEL À TITRE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES JUNIOR

CONSIDÉRANT la note de service de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines en date du 19 avril 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat individuel de travail de M^{me} Éloyse Delli Colli Trudel au poste de conseillère en ressources humaines junior au sein du Service des ressources humaines pour la période comprise entre le 2 juillet 2010 et le 31 décembre 2010;

QUE la directrice générale, M^{me} Manon Bernard et la directrice du Service des ressources humaines, M^{me} Isabelle Bureau, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à intervenir avec M^{me} Éloyse Delli Colli Trudel ainsi que tout autre document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Éloyse Delli Colli Trudel;

QU'à cette fin, sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 01-111-00-301	(Taxes foncières – années ant. IND)	30 000 \$
À : 02-160-00-140	(Salaires - cadres)	30 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-05-368 RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE / ABOLITION DE POSTE / SURINTENDANT AUX USINES

ATTENDU que la Ville de Vaudreuil-Dorion a procédé à une restructuration administrative de son Service de l'entretien du territoire et des eaux et du Service sécurité incendie depuis janvier 2010;

ATTENDU qu'une telle restructuration nécessite l'abolition de certains postes, dont celui de surintendant aux usines;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

De procéder à l'abolition du poste de surintendant aux usines à compter du 3 mai 2010 pour des motifs de restructuration administrative, et que cette décision entraîne la fin d'emploi de M. Luc Vinet le 3 mai 2010;

QUE le maire, M. Guy Pilon, et la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la convention et transaction reçu-quittance avec M. Luc Vinet ayant pour but de régler la fin d'emploi dudit salarié;

QUE des remerciements soient adressés à M. Vinet pour les services rendus à la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

10-05-369 ADJUDICATION DE CONTRAT / PRÉPARATION DES SOLS / APPAREILS DE JEUX / PARC BELLE-PLAGE

CONSIDÉRANT que suite à une demande de prix pour l'excavation et la préparation des sites pour l'installation d'appareils de jeux au parc Belle-Plage, trois (3) soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par M. Marc Brunet, chef division - Sport du Service action communautaire en date du 20 avril 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Multi-Jeux Marlin, 1808, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour l'exécution des travaux de préparation des sites pour l'aménagement et l'installation d'appareils de jeux au parc Belle-Plage et ce, pour un montant de onze mille six cents dollars (11 600 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville consente aussi un montant maximal de deux mille cinq cent cinquante dollars (2 550 \$) afin que les travaux de clôture soient réalisés et complétés;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

« ADOPTÉE »

10-05-370 AIGLES DE TROIS-LACS / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que MM. Karl Léger, Jonathan Gauthier, Jonathan Castonguay, Simon Massouh et Joël Chayer sont tous résidents de Vaudreuil-Dorion et qu'ils étaient tous mineurs au début de leur saison d'activités de hockey (2009-2010);

CONSIDÉRANT qu'ils font tous partie des Aigles de Trois-Lacs de niveau Midget AA et que ce club a fait une demande de soutien financier pour une participation au championnat provincial de Hockey Québec à Sherbrooke en avril 2010;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion (article 11.2.2.3 de la politique générale d'intervention de l'Action Communautaire);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) par athlète soit versé à l'Association de Hockey Mineur de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour MM. Karl Léger, Jonathan Gauthier, Jonathan Castonguay, Simon Massouh et Joël Chayer pour leur participation au championnat provincial de hockey sur glace qui se tiendra à Sherbrooke en avril 2010;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-30-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-05-371 ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-24 / FOURNITURE D'UNE MINI-FOURGONNETTE – ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour la fourniture d'une mini-fourgonnette - année 2010, une (1) soumission a été reçue et ouverte le 21 avril 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-24;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Régate Kia Vaudreuil, 606, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 9J2, pour la fourniture d'une mini-fourgonnette - année 2010 et ce, pour un montant de vingt-six mille quatre cent quarante et un et quarante-cinq cents (26 441,45 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-24;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en deux (2) ans à compter de l'année 2011.

« ADOPTÉE »

10-05-372 ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-28 / FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE AVEC CABINE MULTIPLACES – ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour la fourniture d'une camionnette avec cabine multiplaces – année 2010, une (1) soumission a été reçue et ouverte le 21 avril 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-28;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Chevrolet de L'Ile-Perrot, 2000, boulevard du Traversier, Pincourt (Québec), J7V 0K8, pour la fourniture d'une camionnette avec cabine multiplaces – année 2010 et ce, pour un montant de quarante-deux mille sept cent cinquante-trois dollars et soixante-cinq cents (42 753,65 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-28;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en deux (2) ans à compter de l'année 2011.

« ADOPTÉE »

10-05-373 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-32 / ENTRETIEN DES SURFACES SPORTIVES GAZONNÉES

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour l'entretien des surfaces sportives gazonnées, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 21 avril 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-32;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Techniparc, 2862, rue Chamonix, Saint-Laurent (Québec), H4R 3B7, pour l'entretien des surfaces sportives gazonnées et ce, pour un montant de treize mille cinq cent trente-deux dollars (13 532 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-32;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-51-521;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-05-374 PROGRAMME FIMR, VOLET 1 / OZONATEUR / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT que le coût net des travaux visant l'installation d'un ozonateur à l'usine d'épuration des eaux, initialement prévu à un million cinq cent mille dollars (1 500 000 \$), s'est finalement élevé à un million huit cent quarante-quatre mille sept cent deux dollars (1 844 702 \$);

CONSIDÉRANT que ces travaux ont, dans le cadre du programme FIMR, volet 1, bénéficié d'une subvention équivalant à 50 % du coût net initialement prévu;

CONSIDÉRANT qu'il subsiste certains fonds disponibles dans le cadre du programme FIMR, volet 1;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière supplémentaire, dans le cadre du programme FIMR, volet 1, pour l'excédent du coût des travaux d'installation de l'ozonateur à l'usine d'épuration des eaux;

QUE demande soit également faite afin de reporter au 30 juin 2010 la date de fin des travaux.

« ADOPTÉE »

10-05-375 MANDAT / TRANSMISSION DES PLANS ET DEVIS AU MDDEP / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX / PARTIE DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / RÈGLEMENT N° 1536

CONSIDÉRANT que les plans et devis sont actuellement en préparation pour les travaux de construction des services municipaux d'une partie de l'avenue André-Chartrand (entre la rivière Quinchien et la rue Valois) - Règlement n° 1536;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser la firme CDGU inc. à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la firme CDGU inc. à transmettre au MDDEP, aux fins d'émission d'un certificat d'autorisation, les plans et devis pour les travaux de construction des services municipaux d'une partie de l'avenue André-Chartrand (entre la rivière Quinchien et la rue Valois) - Règlement n° 1536, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis et non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP ainsi qu'une attestation de conformité environnementale du site;

QUE la Ville autorise le greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

10-05-376 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 5, 6 ET 7 / SERVICES MUNICIPAUX / PARTIE DE L'AVENUE MARIER / RÈGLEMENT N^O 1546

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 5, 6 et 7 reliés au projet « Services municipaux sur une partie de l'avenue Marier – Règlement n^O 1546 » totalisant un montant de cent dix-neuf mille cinq cent cinquante-six dollars et soixante-quinze cents (119 556,75 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^O 1546.

« ADOPTÉE »

10-05-377 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 33, 34, 35 ET 36 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA / RÈGLEMENT N^O 1496

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 33, 34, 35 et 36 reliés au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n^O 1496 » totalisant un montant de huit mille cinq cent trente-cinq dollars et cinquante-quatre cents (8 535,54 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^O 1496.

« ADOPTÉE »

10-05-378 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / RÈGLEMENT N^O 1498

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public régionalisé des services professionnels n^O 202-110-1498-1-13 intitulé « Devis pour soumission publique régionalisée des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux en vue de construire une conduite d'amenée en milieu terrestre et aquatique reliée à une prise d'eau localisée dans la Rivière des Outaouais, y incluant tous les travaux connexes », le tout préparé par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

« ADOPTÉE »

10-05-379 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 13 AVRIL 2010

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 13 avril 2010.

« ADOPTÉE »

10-05-380 PIIA / 24, AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE / RÉNOVATION DES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR / BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET LANIÈRE PATRIMONIALE / ZONE C1-710 / CCU N° 10-04-34

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-04-34 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 avril 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve le projet tel que proposé par les requérants, soit un matériau de parement en clin horizontal de type « canexel » de couleur rouge campagne. Les corniches, contours de fenêtres et colonnes seront de couleur blanche.

« ADOPTÉE »

10-05-381 PIIA / 9, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / ANALYSE DES ENSEIGNES / ZONE C3-218 / LOT 4 460 557 / CCU N° 10-04-36

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-04-36 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 avril 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte les enseignes telles que montrées aux plans proposés par « Provincial Sign Systems » en date du 19 octobre 2000, révisés le 19 février 2003 et ceux préparés par Campanella et associés, Architectes + Design, datés de 2010, feuillet SK-1 « Élévation », conditionnellement à l'obtention d'une dérogation mineure pour les enseignes sur la façade.

« ADOPTÉE »

10-05-382 PIIA / 3223, BOULEVARD DE LA GARE / ANALYSE DES ENSEIGNES / ZONE C3-352 / LOT 4 301 152 / CCU N° 10-04-39

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-04-39 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 avril 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville recommande la demande pour les enseignes telle que présentée au plan préparé par Nova Art Design, le 10 janvier 2010, conditionnellement à l'obtention d'une dérogation mineure pour l'enseigne directionnelle.

« ADOPTÉE »

10-05-383 DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) / ALIÉNATION, LOTISSEMENT ET UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLE / LOTS 1 545 800P, 1 545 452P, 1 545 459P ET 2 325 513P / CCU N° 10-04-43

CONSIDÉRANT que la demande est produite par un organisme public pour des travaux à des fins publiques, soit le remplacement du ponceau du cours d'eau Robillard sous la route 338;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville appuie le requérant auprès de la CPTAQ pour sa demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres qu'agricole, les lots 1 545 800P, 1 545 452P, 1 545 459P et 2 325 513P, cadastre du Québec.

« ADOPTÉE »

10-05-384 DÉROGATION MINEURE / 9, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / 2^E ENSEIGNE / ZONE C3-218 / LOT 4 460 557 / CCU N° 10-04-37

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Thomas Samatas en date du 7 avril 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-04-37 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 avril 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 17 avril 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 9, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 9, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser une deuxième enseigne sur le mur de façade alors que l'article 2.2.20.6.1 du Règlement de zonage n° 1275 autorise seulement une (1) enseigne sur le mur, tel que montré aux plans préparés par Campamella et associés, Architecture + Design, datés de 2010, feuillet SK-1 « Élévation ».

« ADOPTÉE »

10-05-385 DÉROGATION MINEURE / 9, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / MATÉRIEL DE RECOUVREMENT EXTÉRIEUR / ZONE C3-218 / LOT 4 460 557 / CCU N° 10-04-38

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Thomas Samatas en date du 7 avril 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-04-38 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 avril 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 17 avril 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 9, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 9, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser des panneaux d'aluminium comme matériel de recouvrement extérieur pour une partie du mur de façade, tels que montré aux plans préparés par Campamella et associés, Architecture + Design, datés de 2010, feuillet SK-1 « Élévation », alors que l'article 3.2.91.4 du Règlement de zonage n° 1275 prohibe les revêtements de métal.

« ADOPTÉE »

**10-05-386 DÉROGATION MINEURE / 3223, BOULEVARD DE LA GARE / SUPERFICIE
ENSEIGNE DIRECTIONNELLE / ZONE C3-352 / LOT 4 301 152 / CCU N° 10-04-40**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Daniel Provencher en date du 7 avril 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-04-40 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 avril 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 17 avril 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3223, boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3223, boulevard de la Gare, afin d'autoriser une enseigne directionnelle ayant 1,08 m² de superficie alors que l'article 2.2.20.8.2.1 du Règlement de zonage n° 1275 exige une superficie maximale de 0,5 m².

« ADOPTÉE »

**10-05-387 DÉROGATION MINEURE / 10 ET 10A, RUE SAINTE-ANGÉLIQUE / MARGE
ARRIÈRE / ZONE H2-252 / LOT 1 675 426 / CCU N° 10-04-41**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par MM. Raymond Arpin et Daniel Arpin en date du 17 mars 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-04-41 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 avril 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 17 avril 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 10 et 10A, rue Sainte-Angélique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 10 et 10A, rue Sainte-Angélique, afin d'autoriser une marge arrière de 2,96 mètres alors que l'article 3.2.14 du Règlement de zonage n° 1275 exige une marge arrière minimale de 4,5 mètres.

« ADOPTÉE »

**10-05-388 DÉROGATION MINEURE / 4, RUE ADAM / MARGE AVANT SECONDAIRE /
ZONE H1-104 / LOT 1 831 558 / CCU N° 10-04-44**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Patricia Cadotte et M. Florent Léger en date du 30 mars 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-04-44 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 avril 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 17 avril 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 4, rue Adam;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 4, rue Adam, afin d'autoriser une marge avant secondaire de 3 mètres alors que la grille des usages et normes de la zone H1-104 du Règlement de zonage n° 1275 exige une marge avant secondaire minimale de 7 mètres et aussi d'accorder une dérogation mineure pour un accès de stationnement à 3 mètres de l'emprise de l'avenue Saint-Charles contrairement à l'article 2.2.16.2.2.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance de 6 mètres.

« ADOPTÉE »

10-05-389 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1451-01 / ABROGATION / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS ET TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX / BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ENTRE FÉLIX-LECLERC ET HENRY-FORD

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption un Règlement abrogeant le Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de prolongement des services municipaux sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes entre Félix-Leclerc et Henry-Ford ainsi que les travaux connexes et décrétant un emprunt de quatre cent vingt-et-un mille dollars (421 000 \$) à ces fins.

10-05-390 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-133 / CRÉATION ZONE P3-359 / CASERNE DE POMPIERS / LOT PROJETÉ 4 559 809

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 19 avril 2010 un premier projet de règlement portant le n° 1275-133 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 mai 2010 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-133 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone P3-359 pour autoriser une caserne de pompiers sur le lot projeté 4 559 809 à l'intersection des rues Boileau et Forbes »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

10-05-391 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-134 / MODIFICATION RAPPORT PLANCHER-TERRAIN DES ZONES H1-633, H1-659, H1-662, H1-662-A, H1-672 ET H1-676 / MODIFICATION MARGE LATÉRALE MINIMALE DES ZONES H1-633 ET H1-663-A / SECTEUR DES GRANDS COMPOSITEURS

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 19 avril 2010 un premier projet de règlement portant le n° 1275-134 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 mai 2010 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-134 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier le rapport plancher/terrain de .30 à .35 pour les zones H1-633, H1-659, H1-662, H1-662-A, H1-672 et H1-676 et la marge latérale minimale des zones H1-663 et H1-663-A à l'intérieur du secteur des Grands compositeurs »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

10-05-392 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1587-01 / PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE / COUCHES HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption un Règlement modifiant le règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables.

10-05-393 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, savoir :

- Affichage temporaire sur le terrain vacant voisin du Campus de la Cité-des-Jeunes par « Théâtres-des-sans-papiers »;
- Tenue de l'événement « Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2010 » par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Autorisations diverses;
- L'Aiguillage / Marche dans la rue;
- Tournoi de volleyball au profit de l'Association « Les amis d'Éliane » / Utilisation des terrains de volleyball au parc de la Paix.

« ADOPTÉE »

10-05-394 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

10-05-395 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-05-396 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 10 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier